



DEC122651DR14

Décision portant cessation d'activité de Madame Fernanda RODRIGUES aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP)

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la lettre de cadrage du président de l'université du 31 août 2010 et son annexe votée en CHS du 28 juin 2010 ;

Vu la convention particulière CNRS-UPS concernant l'hygiène et la sécurité, en date du 2 avril 2001 ;

Vu la décision n° DEC050146DR14 du 5 décembre 2005 portant nomination de Madame Fernanda RODRIGUES aux fonctions d'ACMO / d'AP ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) /d'assistant de prévention (AP) exercées par Madame Fernanda RODRIGUES, dans l'unité du CNRS n° UMR 5623 - IMRCP, à compter du 1^{er} octobre 2012.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 5 octobre 2012

Le Directeur de l'Unité

Le Président de l'Université
Paul Sabatier

Le Délégué Régional du CNRS
Midi-Pyrénées